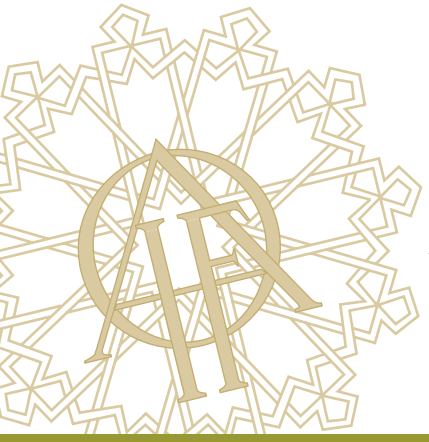
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE



ANNALES ISLAMOLOGIQUES

en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne

AnIsl 41 (2007), p. 187-207

Yūsuf Rāġib

Une ère inconnue d'Égypte musulmane : l'ère de la juridiction des croyants

Conditions d'utilisation

L'utilisation du contenu de ce site est limitée à un usage personnel et non commercial. Toute autre utilisation du site et de son contenu est soumise à une autorisation préalable de l'éditeur (contact AT ifao.egnet.net). Le copyright est conservé par l'éditeur (Ifao).

Conditions of Use

You may use content in this website only for your personal, noncommercial use. Any further use of this website and its content is forbidden, unless you have obtained prior permission from the publisher (contact AT ifao.egnet.net). The copyright is retained by the publisher (Ifao).

Dernières publications

9782724711264	*La chapelle d'Osiris Ounnefer Neb-djefaou*	Laurent Coulon
9782724711752	*Guide du Caire Islamique*	Hadrien Collet
9782724711660	*Mélanges de l'Institut dominicain d'études orientales 41*	Adrien Candiard (éd.)
9782724711745	*Bulletin archéologique des Écoles françaises à l'étranger (BAEFE)*	
9782724711271	*Du côté de chez Zeus*	Emmanuel Botte (éd.), Hélène Cuvigny (éd.), Michel Reddé (éd.)
9782724711677	*La Description de l'Égypte*	Paul-Marie Grinevald
9782724711714	*La pensée et la pratique pharmacologiques d'Avicenne*	Sylvie Ayari
9782724711899	*BCAI 40*	

© Institut français d'archéologie orientale - Le Caire

YŪSUF RĀĠIB

Une ère inconnue d'Égypte musulmane : l'ère de la juridiction des croyants

Longtemps, l'ère musulmane instaurée par ʿUmar b. al-Ḫaṭṭāb en 16/637, suivant la tradition la plus digne de foi[1], fut dépourvue de nom particulier pour la différencier du restant des ères et des suites d'années alors utilisées dans l'Orient conquis. Aucun des innombrables documents arabes qui sont parvenus jusqu'à nous (inscriptions, graffitis, monnaies et papyrus) ne lui en donne ni évoque la fuite du Prophète à Médine qui lui avait servi de point de départ. Le terme de *hiǧra* n'apparaît même que tardivement en épigraphie : en *rabīʿ* I 367 / octobre-novembre 977, dans le village de Tim en Uzbekistan, dans une inscription commémorant la construction du mausolée d'un saint obscur connu sous le nom d'Arab-atā[2] ; la deuxième occurrence est datée de 393/1002, à Monastir, dans une épitaphe[3] ; enfin, la troisième à Radkān dans l'épigraphe d'une tour funéraire dont l'érection commença en 407/1016-1017 et finit cinq ans plus tard en 411/1020-1021[4]. Les inscriptions portant une date plus ancienne reprises par les sources narratives ne méritent aucune créance : le mot *hiǧra* y fut certainement ajouté par l'auteur qui en reproduit la teneur[5].

Je remercie Muriel Debié et Paul Géhin pour m'avoir guidé dans les mondes syriaque et grec.

1. Sur son instauration, cf. Rāġib, « Un papyrus arabe ».
2. Blair, *The Monumental Inscriptions*, p. 47, nº 11.
3. Zbiss, *Corpus des inscriptions arabes*, p. 27, nº 2.
4. *RCEA* VI, p. 165, nº 2312.
5. Comme la stèle d'un certain ʿUrwa b. Ṯābit décédé en *ramadan* 29 / mai 650 que Harawī (*Kitāb al-išārāt* p. 56/*Guide des lieux* p. 126) vit maçonnée dans le mur d'une église orientale de Chypre, à Salamine plutôt qu'à Famagouste (*RCEA* I, p. 5-6, nº 5). Elle est citée par Grohmann (*Arabische Chronologie*, p. 14). Crone et Cook, (*Hagarism*, p. 160, n. 56), soulignent justement qu'elle n'est signalée que par une source littéraire tardive. Mais elle ne semble pas apocryphe, comme le croit Donner (*Narratives of Islamic Origins*, p. 237, n. 24.)

AnIsl 41 (2007), p. 187-207 Yūsuf Rāġib
Une ère inconnue d'Égypte musulmane : l'ère de la juridiction des croyants
© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

Dans les colophons des manuscrits, la date d'apparition du terme demeure inconnue. En l'absence d'une liste chronologique des notes généralement finales, mais quelquefois initiales [6] ou médianes des ouvrages écrits fournissant les indications relatives à leur transcription, un seul moyen permettra de l'établir approximativement : dépouiller les plus anciens manuscrits actuellement connus. Mais l'entreprise est aussi fastidieuse qu'ardue : les catalogues des bibliothèques négligent couramment de reprendre la teneur des passages ajoutés par l'auteur ou le copiste afin d'indiquer la date où sa tâche prit fin pour n'en donner que la substance. Aussi, un exemple incidemment repéré est loin d'être déterminant : ainsi A. Grohmann [7] (et sans doute bien d'autres) croyait que la première attestation du terme *hiğra* dans un colophon figurait dans un manuscrit de l'Österreichische Nationalbibliothek contenant la *Siyāsa fī l-tadbīr* dédiée par le Pseudo-Aristote à son illustre élève, Alexandre le Grand, et dont la transcription s'acheva en 432/1040. Elle serait restée dans l'ombre si l'auteur du catalogue de la collection n'avait eu l'insigne mérite de reproduire fidèlement le passage [8]. Or un témoignage d'un demi-siècle plus ancien apparaît dans un codex du Sinaï renfermant diverses légendes et histoires, codex dont la copie fut terminée en 379/989. Mais le papyrologue en ignorait l'existence, bien qu'un recueil de fac-similés de manuscrits chrétiens l'avait, dès 1907, révélée [9]. L'ère de l'Islam y est désignée sous la formule équivoque de « hégire des Arabes » (*hiğrat al-ʿarab*), alors que la fuite n'est pas celle du peuple d'Arabie mais du Prophète, comme la chronologie n'est pas seulement suivie par ce dernier, mais par l'ensemble des musulmans, turcs et persans compris. Cette ambiguïté devait perdurer des siècles durant, comme en témoigne un manuscrit de la Bibliothèque nationale de France renfermant les œuvres ascétiques de saint Jean Saba daté de 714 de « l'hégire arabe » (*al-hiğra al-ʿarabiyya*) (1314) [10].

Les sources grecques des VII^e^ et VIII^e^ siècles ne relient pas également l'ère nouvelle au changement de résidence du Prophète qu'elles devaient ignorer : les papyrus d'Égypte et de Nessana [11], comme les inscriptions de Palestine [12] la désignent sous l'expression « année des Arabes » (ἔτους ou κατ᾽ Ἀραβας ἔτους) qui n'était pas seulement répandue parmi les chrétiens : les musulmans devaient longtemps l'utiliser, comme l'atteste une créance conservée dans la collection de papyrus de l'Österreichische Nationalbibliothek dressée en 561/1166 de « la chronologie des Arabes » (*taʾrīḫ al-ʿarab*) [13]. Enfin, quelques dates grecques relatives à des

6. Dans le plus ancien codex arabe, l'*Histoire de David (Ḥadīṯ Dāwūd)* de Wahb b. Munabbih, le colophon qui se réduit à la date (229/844) figure à la première ligne (Khoury, *Wahb b. Munabbih* I, p. 34, 35; II, pl. 1).

7. Grohmann, *Arabische Chronologie*, p. 14, n. 1.

8. Flügel, *Die Arabischen* III, p. 260, nº 1828.

9. Lewis et Gibson, *Forty-one Facsimiles*, p. 9, pl. V.

10. Lewis et Gibson, *Forty-one Facsimiles*, p. 51, pl. XXVI.

11. Grohmann, *Arabische Chronologie*, p. 14; Meimaris, « The Arab (Hijra) Era », p. 180-184; Worp, « Hegira Years in Greek », p. 108, 114; Meimaris, *Chronological Systems in Roman-Byzantine Palestine and Arabia*, p. 331; Bagnall et Worp, *Chronological Systems of Byzantine Egypt*, p. 300.

12. Meimaris, « The Arab (Hijra) Era », p. 178-180, 184; Meimaris, *Chronological Systems in Roman-Byzantine Palestine and Arabia*, p. 331.

13. *PERF*, p. 268, nº 1287; expression relevée par Grohmann, *Arabische Chronologie*, p. 14, n. 5.

© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

documents coptes de Thèbes donnent à l'hégire un nom apparemment régional : « année des Sarrasins » (ἔτους Σαρακηνῶν) [14].

Comme les sources grecques, les manuscrits syriaques ne rattachent pas l'année musulmane au passage du Prophète d'une ville à l'autre : trois dénominations permettaient de la distinguer des autres ères alors suivies en Orient. La première qui semble la plus ancienne est « ère de la domination des Ṭayyi' » (*šulṭānā d^e Ṭayyāyē*). Elle apparaît dans deux manuscrits nestoriens du VII^e siècle : l'acte du synode du patriarche de l'Orient, Georges I^er, tenu dans l'église d'une île du Baḥrayn, Dārīn, en 676-677 et une lettre du même à Mīna, prêtre et chorévêque de Perse en 679-680 [15] puis, sous une forme légèrement différente, dans le colophon mutilé d'un manuscrit du Nouveau Testament de la British Library dont la transcription fut close en 699-700 : « selon celui des Ṭayyi' » (*bd Ṭayyāyē*), à savoir selon le comput (*menyonō*) précité [16]. Le terme de Ṭayyāyē dérivait d'une tribu d'Arabie du Nord, Ṭayyi' ou Ṭayy, qui avait effectivement joué un rôle prépondérant dans le Proche-Orient avant la venue de l'Islam, si bien que son nom servit de terme générique. Mais il était loin de se limiter aux seuls bédouins de la péninsule Arabique [17], indifféremment chrétiens, musulmans ou païens [18], comme on l'a parfois traduit [19] ou soutenu [20]. Nombre de sources grecques, latines, araméennes et syriaques le donnent depuis l'Antiquité aux nomades des Empires byzantin et sassanide [21] : aussi était-il parfois accompagné de la formule *d^e Mḥmṭ* [22] ou du terme *Mahg^erāye* [23] pour spécifier qu'ils professaient la nouvelle religion née en Arabie.

La seconde formule qui s'appliquait à l'ère musulmane est « ère des *Mahg^erāye*, les fils d'Ismaël, le fils d'Agar, le fils d'Abraham » qui figure dans le colophon d'un fragment nestorien du Nouveau Testament de la British Library contenant l'épître aux Hébreux et complété en 682 [24].

14. Grohmann, *Arabische Chronologie*, p. 14; Worp, « Hegira Years in Greek », p. 114; Bagnall et Worp, *Chronological Systems of Byzantine Egypt*, p. 300.

15. *Synodicon*, p. 216/482, 227/490; Brock, « Syriac Views » p. 15; Hoyland, *Seeing Islam as Others Saw It*, p. 193. Son emploi perdura longtemps au Moyen Âge, comme l'atteste Michel le Syrien, *Chronique de Michel le Syrien* II, p. 417/IV, p. 413, 414.

16. Wright, *Catalogue of Syriac Manuscripts* I, p. 41-42 (Add. 14448); Brock, « The Use of *Hijra* Dating in Syriac Manuscripts », p. 277, 278.

17. Théodote d'Amid, *op. cit*. LVIII, passage traduit par Holyland, *op. cit*., p. 159; Jacques d'Édesse, *Chronique*, p. 326; Michel le Syrien, *Chronique de Michel le Syrien* II, p. 416, 417, 418, 423/IV, p. 413, 414, 415, 417; Griffith, « The Prophet Muḥammad », p. 124; Hoyland, *Seeing Islam as Others saw it*, p. 148, 159, 165.

18. Ainsi un passage de la chronique perdue de Denis de Tell-Maḥré repris dans la chronique anonyme de 1234 désigne les Arabes chrétiens sous le nom de Ṭayyāyē; passage traduit dans *The Seventh Century*, p. 145; Brock, « Syriac Views », p. 15 ; Segal, « Arabs in Syriac Literature before the Rise of Islam », p. 123.

19. *Synodicon*, p. 482, 490 ; Michel le Syrien, *Chronique de Michel le Syrien* II, p. 416, 417, 418, 423/IV, p. 413, 414, 415, 417.

20. Shahîd, « Ṭayyi' ou Ṭayy », p. 431.

21. Segal, « Arabs in Syriac Literature before the Rise of Islam », p. 101-104, 106-110, 119-122.

22. Thomas le Prêtre dans *Chronicon miscellaneum*, p. 147/114; Hoyland, *Seeing Islam as Others Saw It*, p. 120.

23. Išō'yahb, *Išō'yahb Patriarchae III*, p. 97/73; Brock, « Syriac Views », p. 16.

24. Wright, *Catalogue of Syriac Manuscripts* I, p. 92 (Add. 14666); Griffith, « The Prophet Muḥammad », p. 122-123; Griffith, « Free Will in Christian *Kalām* », p. 151-152, 153; Crone, « The First-Century Concept of *Hiğra* », p. 360 (35); Briquel-Chatonnet, « Le temps du copiste », p. 201; Brock, « The Use of *Hijra* Dating in Syriac Manuscripts », p. 277, 278.

© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

Le terme de *Mahgᵉrāye/Mᵉhaggᵉrāye* qui se répandit en Orient au courant des VII^e et VIII^e siècles, comme en témoignent les manuscrits syriaques [25] et les papyrus grecs d'Égypte sous la forme μωαγαρίται [26] appelle un long commentaire. Il ne désignait pas les conquérants d'Arabie qui s'étaient répandus dans les Empires byzantin et sassanide, comme on l'avait jadis cru [27], mais les musulmans et les convertis, même étrangers : une source syriaque apparemment du VIII^e siècle le donne effectivement au gouverneur de Mésopotamie, ʿAbd Allāh b. Darrāǧ [28], dont le statut de client du calife omeyyade Muʿāwiya laisse supposer qu'il n'était pas Arabe de sang [29], même s'il l'était de langue et de nom. L'emploi du mot devait tardivement perdurer dans les sources syriaques [30] où il pouvait prendre un sens péjoratif [31]. Depuis le siècle dernier notamment vers sa fin, son origine a suscité un débat qui ne semble guère clos : certains érudits [32] le dérivent d'Agar (Haǧar en arabe), mère d'Ismaël (aussi était-il jadis rendu par Agaréens [33] ou fils de Hagar [34]). Ils le rattachent partant au grec Ἀγαρηνοί ou au latin *Agareni/Agraei* qui désignait depuis l'Antiquité tardive les Arabes, spécialement les tribus qui nomadisaient dans le désert de Syrie, comme le révèlent divers passages de l'Ancien Testament [35] et de sources du III^e au VI^e siècle [36].

25. En premier, dans une lettre du patriarche jacobite Išōʿyahb III d'Adiabène (m. en 659), Išōʿyahb, *Išōʿyahb Patriarchae III*, p. 97/73; Crone, « The First-Century Concept of *Hiǧra* », p. 359 (25); Hoyland, *op. cit.*, p. 179-180, 547 n. 13; puis, dans divers passages du VII^e siècle : une lettre d'Athanase de Balad, patriarche d'Antioche (683-687), Nau, « Littérature canonique syriaque inédite », p. 128; Vööbus, *Syrische Kanonessammlungen* I, p. 200; Hoyland, *op. cit.*, p. 147; la biographie de Théodote d'Amid (m. en 698), LXVI, passage traduit par Hoyland, *op. cit.*, p. 159; dans les *Répliques* de Jacques d'Édesse (m. en 708), p. 249/228; Hoyland, *op. cit*, p. 162; puis dans une lettre rédigée vers la fin de sa vie, Nau, « Lettre de Jacques d'Édesse », p. 518/523; Crone et Cook, *Hagarism*, p. 11, 163 n. 17.

26. En premier, deux papyrus grecs de 642 et 643 publiés par Grohmann, l'un en 1957 (« Greek Papyri of the Early Islamic Period », p. 28, 29), l'autre en 1932 (« Aperçu de papyrologie arabe », p. 41); puis reproduit en 1952 (*From the World of Arabic Papyri*, p. 114); Crone et Cook, *Hagarism*, p. 159, n. 51; Crone, « The First-Century Concept of *Hiǧra* », p. 359 (21); Hoyland, *op. cit.*, p. 179-180. Ensuite, plusieurs papyrus d'Aphroditô et d'Apollonopolis, Kahane, « Die Magariten », p. 186-187, 190-191, 194; Crone et Cook, *Hagarism*, p. 159-160, n. 52; Crone, « The First-Century Concept of *Hiǧra* », p. 362 n. 44.

27. Comme Nau, « Littérature canonique syriaque inédite », p. 128.

28. *Id.*, « Notice sur le monastère de Qartamin », p. 59 [95]/84 [120].

29. Balāḏurī, *Ansāb al-ašrāf* IV B, p. 123. Crone et Cook, *Hagarism*, p. 160 n. 57, ont déjà souligné son origine probable.

30. Comme en témoignent une lettre du patriarche jabobite, Jean, reprise dans un manuscrit achevé en 874, Nau, « Un colloque du patriarche Jean », p. 248, 251/257, 260, 261; Crone, « The First-Century Concept of *Hiǧra* », p. 359 (26); un fragment de Denis de Tell-Maḥré conservé dans *Chro. 1234*, éd. Chabot, p. 228, 232; trad. Chabot, p. 179, 181.

31. Comme le suggèrent deux passages de Michel le Syrien, *Chronique de Michel le Syrien* II, p. 418, 423/IV, p. 414, 416; Brock, « Syriac Views », p. 15.

32. Smith, *A Compendium Syriac Dictionary*, p. 99-100; Brock, « Syriac Views », p. 15; Griffith, « The Prophet Muḥammad », p. 123; Griffith, « Free Will in Christian *Kalām* », p. 151-154.

33. Nau, « Un colloque du patriarche Jean », p. 257, 260, 261.

34. Comme Chabot dans sa traduction de Michel le Syrien, *Chronique de Michel le Syrien* II, p. 418, 423 ; ou Hoyland, *op. cit.*, p. 123, dans un passage de Gabriel de Qartamin.

35. *Paralipomenon* I, 5, 19 et *Psaumes* 82, 7 dans *Septuaginta*.

36. Eusèbe, *Chronique*, 24 F; Épiphane, *Panarion*, liv. I, 4 (1, 7); Sophocles, *Greek Lexicon* I, p. 63; Trimingham, *Christianity among the Arabs*, p. 313; Griffith , « The Prophet Muḥammad », p. 123; Millar, « Hagar, Ishmael, Josephus and the Origins of Islam », p. 43.

© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

Cependant, d'autres savants [37] tendent à le rapprocher de l'arabe *muhāğirūn*. Ce terme qui désignait primitivement les Compagnons qui avaient pris la fuite par le désert, à Médine, ou par la mer en Abyssinie, s'appliqua progressivement aux immigrants que le devoir avait contraint d'abandonner la terre de leurs ancêtres sous les premiers Omeyyades pour s'établir en Syrie afin d'assurer la sécurité de l'Empire [38]. Finalement, un glissement de sens l'étendit à l'ensemble des musulmans, même s'ils ne pouvaient plus être qualifiés d'émigrants : grand nombre d'entre eux n'avaient jamais changé de pays, étant nés sur le sol étranger où leurs ascendants s'étaient fixés. La confusion aurait été engendrée par les chrétiens parlant syriaque : ayant entendu les premières générations de troupes musulmanes qui occupaient leur patrie se donner le nom de *muhāğirūn*, ils l'adoptèrent dans leur langage pour les désigner [39].

Enfin, la troisième et dernière appellation de l'année musulmane est « ère de la domination des Ismaéliens » (*šulṭānā de 'Īšmᶜly'*) que l'on rencontre dans le colophon d'un manuscrit de la British Library contenant des œuvres de Jean le Moine et copié à Édesse en 158/774-775 [40]. Le nom d'Ismaéliens (préférable à Ismaélites qui prête à confusion) tire son origine d'Ismaël [41], le fils d'Abraham et l'ancêtre des Bédouins d'Arabie selon l'Ancien Testament. De l'Antiquité au haut Moyen Âge, il désignait couramment dans l'Orient les Arabes, suivant les témoignages de maints passages de sources variées en plusieurs langues, de la Bible [42] aux manuscrits grecs [43], syriaques [44] et arméniens [45]. Comme il les présentait sous un jour favorable, alors que le terme d'Agaréens avait pris au cours du temps un sens péjoratif, ils auraient fini par l'adopter pour déguiser leur origine servile : de l'esclave Agar renvoyée par Abraham avec son fils, Ismaël, après la naissance d'Isaac dont Sarah, la femme libre, avait été miraculeusement la mère [46].

37. Brock, « Syriac Views », p. 15; Griffith, « Free Will in Christian *Kalām* », p. 123, 152; Crone, « The First-Century Concept of *Hiğra* », p. 359 (21).

38. Madelung, « "Has the *Hijra* Come to an End?" », p. 233. Sur le sens du mot, cf. Crone, « The First-Century Concept of *Hiğra* ».

39. Griffith, « Free Will in Christian *Kalām* », p. 152.

40. Wright, *Catalogue of Syriac Manuscripts* II, p. 457(Add. 17170); Briquel-Chatonnet, « Le temps du copiste », p. 201; Brock, « The Use of *Hijra* Dating in Syriac Manuscripts », p. 277, 278.

41. Brock, « Syriac Views », p. 15; Griffith, « The Prophet Muḥammad », p. 122, 124.

42. *Psaumes* 82, 7 dans *Septuangita*; Millar, « Hagar, Ishmael, Josephus and the Origins of Islam », p. 32.

43. Eusèbe, *Chronique*, p. 24 a; Épiphane, *Panarion*, liv. I, 4 (1, 7); Jean de Nikiou (conservé par une version éthiopienne de la traduction arabe, l'original grec étant perdu), trad. Zotenberg, p. 262 (CXXI); trad. Charles, p. 179 (CXI. 9), 195 (CXX. 33), 202 (CXXIII. 5); Millar, « Hagar, Ishmael, Josephus and the Origins of Islam », p. 43; Hoyland, *Seeing Islam as Others saw it*, p. 156.

44. Brock, « Syriac Views », p. 15; Griffith, « The Prophet Muḥammad », p. 122, 124.

45. Comme l'attestent maints passages de l'histoire attribuée à l'évêque Sebêos, trad. Macler, p. 98, 99, 101, 102, 104, 109, 110, 132, 133, 134, 138, 142, 143, 145, 148; trad. Thomson, p. 94, 97, 99, 104, 109, 110, 111, 132, 134, 135, 146, 147, 149, 153; Hoyland, *Seeing Islam as Others Saw It*, p. 127, 131.

46. Sozomène, *Histoire écclésiastique*, p. 299 (liv. VI 38, 10) qui dérive le mot Sarrasins de Sar(r)ah; passage traduit et commenté par Millar, « Hagar, Ishmael, Josephus and the Origins of Islam », p. 42, 43; également évoqué par Brock, « Syriac Views », p. 15.

© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

Dans l'épigraphie syriaque, seules les deux premières expressions que l'on donnait à l'ère musulmane se retrouvent dans des inscriptions près du village de Kāmed dans la plaine de la Beqāʿ au sud de Beyrouth et datées de la dernière décennie du Ier siècle de l'hégire qui correspond à la deuxième décennie du VIIIe siècle du calendrier chrétien : « ère des *Mahgᵉrāye*[47] » et « ère de la domination des Ṭayyi'[48] ». Celle-ci est suivie dans l'une d'entre elles d'un sobriquet descriptif de lecture incertaine qui semble péjoratif : « au nez épaté[49] » transcrit du grec πλατυρρῖνος. Quant à la dernière appellation de l'ère de l'Islam, « ère de la domination des Ismaéliens », elle ne fut certainement pas abandonnée, même si elle ne semble encore attestée.

Si l'ère musulmane fut pendant plus de trois siècles privée de nom en arabe, alors que le grec et le syriaque lui en donnaient au moins cinq, les ères locales souvent éphémères qui furent employées en terre d'Islam avaient dû en recevoir une, ne fût-ce que pour lever tout risque de confusion avec elle. Elles demeurent inconnues, à l'exception de celle qui fut baptisée en Égypte au premier siècle de l'hégire (et peut-être plus longtemps) : *sanat qaḍāʾ al-muʾminīn*, dont deux papyrus arabes (et peut-être d'autres qui dorment insoupçonnés dans une collection ou au sein de la terre) nous révèlent l'existence. L'un appartient au musée du Louvre à Paris, et l'autre à l'Österreichische Nationalbibliothek à Vienne. Ces écrits comptent parmi les plus anciens qui soient parvenus jusqu'à nous : le premier date, en effet, de 42/662-663 et le second de 57/676-677. Ils furent retirés soit du même lieu, soit de deux lieux différents, sans doute à des années de distance : le viennois à la fin du XIXe siècle, puis le parisien au début du XXe. Il appartenait, en effet, à la collection réunie par Jean David-Weill lors de son séjour au Caire, d'abord comme attaché libre à l'Institut français d'archéologie orientale (1927-1933), puis comme pensionnaire (1933-1936) et léguée à sa mort en 1972 au musée où il avait rempli la fonction de conservateur pendant près d'un quart de siècle (1945-1968).

D'emblée, il convient de déterminer le sens du terme *qaḍāʾ* qui était susceptible d'en revêtir plusieurs dans les premiers siècles de l'Islam[50]. Il doit désigner la judicature[51] (en clair, la fonction de cadi), comme le suggère un fragment de tradition où elle est appellée *qaḍāʾ al-muslimīn*[52]. Quant au mot *muʾminīn*, il était alors synonyme de *muslimīn*, comme le révèlent maints passages du Coran où les deux termes sont parfois liés[53] et de la constitution de Médine dont l'authenticité n'a encore jamais été révoquée en doute[54]. Puis à une date qui

47. Mouterde, « Inscriptions en syriaque dialectal à Kāmed (Beqāʿ) », p. 81, nº 10, p. 96, nº 28 (où le mot est curieusement traduit par hégiriens!); Hoyland, *Seeing Islam as Others Saw It*, p. 148.

48. Mouterde, « Inscriptions en syriaque dialectal à Kāmed (Beqāʿ) », p. 92, nº 20, p. 93, nº 21 (où les Ṭayy sont devenus des Arabes).

49. *Ibid.*, p. 79, nº 5.

50. Rien que pour le *ḥadīṯ*, cf. *Concordance* V, p. 414-417.

51. Et non « year of the dispensation of the believers », comme l'a cru Hoyland (*Seeing Islam as Others Saw It*, p. 690), qui n'a jamais vu le papyrus dont je lui avais parlé à Princeton; ou « year of the rule of the Believers », comme l'a traduit Donner, « From Believers to Muslims », p. 48.

52. *Man ṭalaba qaḍāʾ al-muslimīn*, Abū Dāwūd, *Ṣaḥīḥ sunan al-muṣṭafā* I, p. 114.

53. Montgomery Watt, « The Conception of Īmān in Islamic Theology », p. 8-9; Denny, « Some Religio-Communal Terms », p. 36-46; Serjeant, « The *Sunnah Jāmiʿah* », p. 13, 14; Griffith, « The Prophet Muḥammad », p. 126, 127; Donner, « From Believers to Muslims », p. 15-17.

54. Serjeant, « The *Sunnah Jāmiʿah* », p. 12-14, 16-19, 23-24, 26-27, 35, 37. Le mot y figure 32 fois, Hoyland, *Seeing Islam as Others Saw It*, p. 548, n. 18.

© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

demeure encore indéterminée mais qu'il faut probablement situer au courant du deuxième siècle, le second mot finit par supplanter le premier pour désigner les membres de la communauté qui professait la religion de l'Islam [55]. L'expression doit donc être interprétée comme année de la juridiction des musulmans ; ou en clair, année employée par les musulmans pour les actes juridiques. Toutefois, comme le mot *mu'minīn* englobait primitivement d'autres monothéistes, notamment les juifs et les chrétiens [56], cette ère fut peut-être également usitée par les Gens du Livre en Égypte. Mais suivait-elle le calendrier lunaire? Autrement dit, commençait-elle le premier *muḥarram* pour finir le dernier *ḏū l-ḥiğğa*? Par un bonheur inespéré, le premier papyrus renferme indirectement la réponse. La somme devait être réglée à la fin de l'année 42 de la juridiction des croyants quand les bassins de submersion seraient pleins. Mais comme le dernier jour de l'année lunaire qui était aussi le dernier jour de *ḏū l-ḥiğğa* tombait le 14 avril 663, cette date ne pouvait correspondre : depuis la nuit des temps, les vannes qui répandaient dans les bassins les eaux provenant de barrages permanents ne s'ouvraient qu'à l'annonce de la crue, soit fin août ou septembre [57]. Après la conquête arabe, les coutumes immémoriales continuèrent de régner sans l'ombre d'un changement : les canaux étaient progressivement libérés suivant la montée du Nil, puis les derniers barrages finalement brisés pour remplir les rigoles d'arrosage encore fermées le 17 *thot* (14 septembre) [58]. Les prises des bassins devaient s'ouvrir au courant du mois d'août, comme à la fin du XIX^e^ siècle : il fallait, en effet, aussitôt que possible, inonder les terres d'eau rouge chargée de limon et de matières fertilisantes [59]. La submersion qui s'effectuait à la saison de l'inondation était donc impossible à la saison de l'ensemencement et de la récolte qui débutait dès l'étiage, en mars ou en avril [60]. La fin de l'année de la juridiction des croyants devait indubitablement correspondre à celle de l'année copte, plus précisément au dernier épagomène que l'Égypte ajoutait à la fin de son année de 360 jours pour la faire coïncider avec l'année solaire et que les Arabes appelaient « jours du retard » (*ayyām al-nasī'*) ou « petit mois » (*al-šahr al-ṣaġīr*) [61]. L'échéance des créances devait tomber le 28 août 663 qui était le cinquième épagomène de l'année 380 de l'ère des Martyrs [62]. L'ère de la juridiction des croyants était donc une ère lunaire à mois solaires qui associait la chronologie musulmane au calendrier copte : elle commençait le premier *thot* (au lieu du premier *muḥarram*), soit le 29 août ou le 30, si les cinq épagomènes de l'année précédente étaient suivis du sixième qui revenait tous les quatre ans, et s'achevait le 28 ou le 29, après chaque série de

55. Montgomery Watt, « The Conception of Īmān in Islamic Theology », p. 9, n'a pu préciser la date à laquelle le mot *muslimīn* a remplacé *mu'minīn* pour désigner les musulmans. Crone et Cook, *Hagarism*, p. 8, la situent au VIII^e^ siècle. Donner, « From Believers to Muslims », n'a guère guère tenté de la déterminer.

56. Donner, « From Believers to Muslims », p. 16-17, 19, 26, 28-29.

57. Bonneau, *La crue du Nil*, p. 114-115, 202.

58. Pellat, *Cinq calendriers égyptiens*, p. 4, 6-7 (où la date est le 14 *thot* et non le 17), 94-95, 102-103, 134-135. Ces passages sont vierges des inepties que j'ai naguère signalées dans la monographie, Rāġib, « À propos des cinq calendriers égyptiens de Ch. Pellat ».

59. Barois, *Les irrigations en Égypte*, p. 76, 81.

60. *Ibid.*, p. 147.

61. Grohmann, *Einführung und Chrestomathie*, p. 230; Grohmann, *Arabische Chronologie*, p. 29.

62. Wüstenfeld-Mahler, *Wüstenfeld-Mahler'sche Vergleichungs-Tabellen*, p. 59.

© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

quatre ans. Comme l'année lunaire compte onze jours de moins que l'année solaire, un raccord périodique devait s'effectuer par l'intercalation d'un treizième mois environ tous les trois ans pour compenser le retard du soleil sur la lune. Son usage semble avoir été éphémère dans les actes juridiques, notamment les créances. Toutefois, il devait dépasser les trois lustres (de 42/662-663 à 57/676-677) attestés par les deux papyrus de cette étude : d'autres écrits dormant encore dans les collections ou le sol d'Égypte permettront peut-être d'en étendre la durée d'emploi et de confirmer ou d'infirmer mon hypothèse, si toutefois une publication en livre la teneur. Abandonnée à une date inconnue pour les documents du quotidien et de la pratique, cette ère continua d'être usitée pour la perception des impôts liés au cycle agricole sous un nom différent : « année de l'impôt foncier » (*al-sana al-ḫarāǧiyya*) pour la distinguer de l'année lunaire (*al-sana al-hilāliyya*) [63] qui pouvait la devancer de trois ans [64]. D'autres ères lunisolaires ont dû être utilisées dans les pays enlevés aux Empires byzantin et sassanide afin d'accorder le calendrier solaire des conquis au calendrier lunaire des conquérants. Mais seules des inscriptions encore ensevelies au sein de la terre pourront en dévoiler l'existence si le hasard les ramène au jour. Enfin, pourquoi les dettes devaient-elles être réglées à la fin de l'année solaire? Comme le calendrier des Arabes qui compte les jours selon le cours de la lune était indépendant des saisons, il ne pouvait convenir à l'Égypte où la vie était liée au régime du Nil (crue, retrait, puis étiage constant). Aussi paraissait-il plus simple de fixer le terme des créances au moment de l'inondation qui avait lieu à la fin de l'année copte, plutôt qu'à la fin de l'année lunaire : les eaux en recouvrant les terres annonçaient le moment de rembourser les dettes. En clair, les repères offerts par le cycle agricole rappelaient aux débiteurs comme aux créanciers l'échéance des obligations. De même, la perception de l'impôt foncier s'effectuait quand les bassins étaient pleins (*ilā mil' al-ġayl*) [65].

P. Louvre inv. J. David-Weill 20 (42/662-663)

Ce papyrus aux bords effrangés a perdu sa partie supérieure dont il est impossible de déterminer l'importance. Il ne mesure plus que trente-trois cm de large sur vingt de long. Sur les fibres verticales, subsistent treize lignes où l'on reconnaît quatre séries d'écritures différentes dépourvues de points diacritiques. Les trois premières, qui comportent deux créances (l. 1 et 2-3), semblent avoir été rédigées par la même personne. Les quatrième, cinquième et sixième, qui renferment le troisième titre, ont dû être inscrites par une deuxième main, même si la quatrième a disparu. Les suivantes (7-11), qui contiennent les quatrième et cinquième créances, offrent des

63. Cf. par ex. Cahen et Rāġib, « Une reconnaissance de dette », p. 25; republié dans *Chrestomathie*, p. 85, nº 45.

64. Casson, « Tax-Collection Problems in Early Arab Egypt », p. 277-279.

65. Comme le révèle un papyrus du Louvre (inv. E 7106) dressé en 44/664-665 dont la photo figure dans Rāġib « Les plus anciens papyrus arabes », pl. III. L'impôt foncier y est désigné sous le terme de *ǧizya*, plutôt que sous celui de *ḫarāǧ*, les deux mots étant alors employés l'un pour l'autre, Cahen, « Djizya », p. 573. La capitation était effectivement perçue par année lunaire, *ibid.*, p. 575, alors que l'impôt foncier n'était exigible que lorsque le Nil avait envahi la vallée au début de l'année copte, en *tūt*, Pellat, *Cinq calendriers égyptiens*, p. 102, 103.

© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

caractères plus gros qui les différencient des précédentes : aussi doit-on les considérer comme écrites par un troisième homme. Enfin, les deux dernières (12-13), qui renferment le sixième titre, se distinguent par des lettres plus petites tracées par un calame plus fin qui révèlent une quatrième main. L'encre noire a pâli par endroits et cinq passages ont été essuyés probablement au moyen d'une étoffe ou d'une éponge mouillée plutôt que par la langue en léchant le papyrus : ce procédé que l'on avait coutume d'appeler *maḥw* pour le distinguer du grattage que l'on désignait sous le terme de *kašṭ* ou de *bašr*[66] ne convenait apparemment qu'à des fragments courts (quelques mots, sinon quelques lettres). La photographie prise à l'infrarouge par le laboratoire de recherche du musée du Louvre n'a pu faire apparaître les passages enlevés qui doivent être considérés comme irrémédiablement perdus. Aucun autre procédé comme l'ultraviolet n'a été tenté : il était voué à l'échec.

Analyse

La feuille porte six créances (*ḏikr ḥaqq*) rédigées l'une après l'autre probablement le même jour ou à des dates proches (même semaine ou même mois). Puis, après libération du débiteur, le créancier ou le rédacteur a pris soin d'effacer un passage du titre (soit le nom des deux parties, soit le montant de la somme due) pour l'annuler. Ces écrits, qui revêtent le plus souvent la forme active d'une créance (comme dans le présent papyrus et le suivant) où l'obligation est considérée comme un droit plutôt que la forme passive d'une charge dont le débiteur reconnaît l'existence devant témoins[67], semblent avoir été courants aux premiers siècles de l'Islam comme le suggèrent plusieurs papyrus disséminés à travers le monde, dont le présent doit être considéré comme le plus ancien témoignage[68]. Encore faut-il pour en déterminer l'importance, procéder au dépouillement des publications aussi bien que des collections pour établir la liste des écrits datés ou datables jusqu'à la chute des Omeyyades. Mais, pour l'heure, aucun projet semblable au *Répertoire chronologique d'épigraphie arabe*, dont nul ne peut contester le mérite, n'a encore été entrepris et ne saurait même être envisagé, vu la masse de papyrus encore inconnus que seule une visite minutieuse de collections souvent considérables et dépourvues de catalogues permettra d'exhumer. Le nombre des créances dans un temps où des documents de la pratique aussi essentiels que les actes de mariage ou de vente semblent rares, sinon existants jusqu'à l'avènement des Abbassides, doit être attribuée au précepte coranique de recourir à l'écrit pour constater les dettes : « Ne répugnez point à rédiger cette créance, qu'elle soit petite ou grande, jusqu'à son terme ! Cela est plus équitable auprès d'Allāh, plus droit pour le témoignage et plus à même de supprimer le droit. » (II, 282). Aussi les fidèles avaient-ils pris coutume de confier à l'écriture les dettes contractées, alors qu'ils négligeaient de le faire pour les autres actes du quotidien, même d'importance, qui restaient oraux : ils laissaient aux témoins le soin d'en attester l'existence. Enfin, comme la nature même des obligations n'est pas précisée, on ignore si elles découlaient d'emprunts ou correspondaient à des sommes que les débiteurs se trouvaient provisoirement dans l'incapacité de régler.

66. Sur ce procédé, cf. Rāġib, *Actes de vente d'esclaves et d'animaux* II, p. 6, § 16.

67. Sur cette distinction, cf. Rāġib, *Marchands d'étoffes*, p. 9.

68. Comme je l'ai naguère signalé, *ibid.*, p. 8.

© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

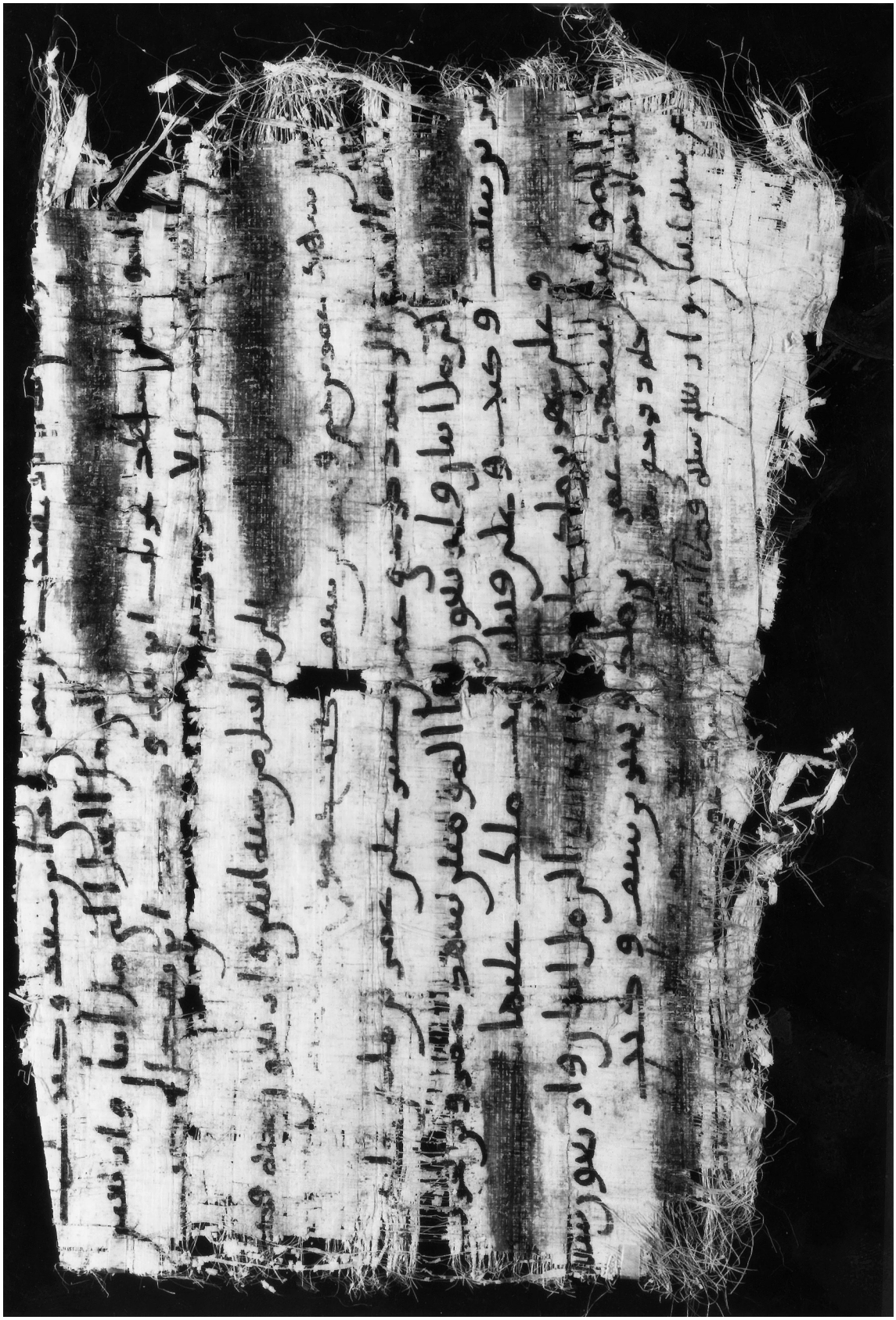


Fig. 1. P. Louvre fonds Jean David-Weill 20.

AnIsl 41 (2007), p. 187-207 Yūsuf Rāġib
Une ère inconnue d'Égypte musulmane : l'ère de la juridiction des croyants
© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

Chaque créance du présent papyrus revêt, malgré de légères variantes, une forme similaire qui était connue en Arabie avant même l'avènement de l'Islam[69] : l'expression *ḏikr ḥaqq* est suivie du nom du créancier, puis de celui du débiteur; figurent ensuite le montant de la somme, la date d'échéance et l'attestation de deux hommes qui en ont porté témoignage. La première est en partie perdue : n'en reste que le nom des deux témoins (l. 1). Dans la deuxième (l. 2-3) et la troisième (l. 4-6), la formule *ḏikr ḥaqq* ainsi que les noms du débiteur et du créancier ont été volontairement effacés : ne subsistent que la date d'échéance et le nom de deux témoins. La quatrième (l. 7-9) comporte le nom du créancier suivi des noms du débiteur et de deux témoins. Dans la cinquième (l. 10-11), on ne trouve plus que le nom du débiteur, la somme, son terme et le nom de deux témoins. Enfin, la sixième (l. 12-13), la dernière du papyrus mais peut-être pas du rouleau, renferme le nom du créancier et du débiteur, la date d'échéance et le début du nom du premier homme appelé à en certifier la véracité.

Enfin, l'année est désignée à six reprises (l. 1, 3, 5-6, 8, 10-11, 13) sous l'expression énigmatique : *sanat qaḍā' al-mu'minīn*. Dans cette série de créances, deux hommes reviennent : le débiteur de la quatrième créance, ʿUmar b. Malkī (l. 7) a servi de témoin pour la cinquième (l. 11), dont le débiteur est peut-être son frère. De même, Buṭayr b. Sayf a constaté l'existence des trois dernières obligations, la troisième (l. 6), la quatrième (l. 9) et la cinquième (l. 11). Des témoins choisis pour leur probité prêtaient déjà leur concours pour attester les actes, malgré une organisation judiciaire encore rudimentaire à cette époque.

Enfin, comme les rédacteurs des titres omettent d'indiquer leur date de rédaction, elle demeure inconnue. Aussi peut-elle remonter à l'année précédant le terme, soit à 41/661-662, mais sans doute pas davantage : des délais de paiement plus longs semblent improbables.

Texte

١. [قضا الم]و[منـ]ين شـ[هـ]د عقيب ابن عمرن وحى ابن سعد وكتب

٢. [[.....]] الى مل الغيل الى مل اثنان واربعين

٣. [قضا ا]لمومنـ[ين] شهد عريب ابن ينة و.... ابن تفضل (؟) وكتب

٤.].[.]..... من الا[.]...[...]...[.]

٥. [[.....]] الى مل ‹ا› لغيل من سنة اثنين واربعون سنة قضا

٦. [المومنـ]ين شهد عمر بن حى وبثير بن سيف [و] كتب

٧. [بسم] الله الرحمن الرحيم ذكر حق عمر بن عسر على عمر بن ملكي عليه

٨. [....] [[.....]] الى مل اثنان واربعون [قضـ]ا المومنين شهد عمرو بن الحرث

٩. [وبثـ]ير بن سيف وكتب وعلى قبيلة جنب ملك عليها [[.....]]

69. Son premier témoignage figurait sur une peau détenue par al-Maʾmūn : elle portait une créance de 1 000 drachmes dus au grand-père paternel du Prophète, ʿAbd al-Muṭṭalib b. Hāšim par un ḥimyarite, Ibn al-Nadīm, *Fihrist* I, p. 5/I, p. 9.

© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

١٠. [....] [[.....]]وعلى شهر بن ملكي عل[يه]. [...] [[.....]] ٱستة د[نـ]نير ونصف ٱ الى مل
اثنان واربعون سنة

١١. [قض]ا المومنين شهد عمر بن ملكي وبثير بن سيف وكتب

١٢. [بسم] الله الرحمن الرحيم ذكر حق [[شهر بن ملكي على اسعد بن عمرو
الـ... عليه]] [....]

١٣. [....] من سنة اثنان واربعين سنة قضا المومنين شهد عمرو [بن]...

Notes de lecture

L. 1 : Bien que le début ne se devine que faiblement, la formule a pu être aisément restituée grâce à sa répétition.

L. 2 : La première partie a été essuyée ou léchée : on n'en distingue plus rien.

L. 3 : Du nom du second témoin, ne subsiste que la lettre finale, un *dāl* ou un *ḏāl*.

L. 5 : Comme pour le début de la ligne 2, le début a été volontairement effacé par le même procédé. Une coupure du papyrus a emporté la fin du *lām* de *mil'* et l'*alif* du mot suivant.

L. 8 : Début également effacé.

L. 10 : Le membre de phrase *sittat danānīr wa niṣf* est écrit en interligne : oublié, il a été probablement ajouté lors de la lecture qui avait suivi la rédaction. Toutefois, le pluriel de *danīr* qui pourrait être *danāyir* plutôt que *danānīr* ne doit pas être écarté, un trou ayant mutilé le mot.

Traduction

1. De la juridiction des croyants. A témoigné ʿUqayb b. ʿImrān et Ḥayy b. Saʿd. Écrit.
2. [[…]] jusqu'au plein des bassins et la fin de (l'année) quarante-deux
3. de la juridiction des croyants. A témoigné ʿArīb b. Yanna et … b. Tafaḍḍul (?). Écrit.
4. . [.] … […] … [.]
5. [[…]] jusqu'à la fin de l'année quarante-deux, année de la juridiction
6. [des croyants]. A témoigné ʿUmar b. Ḥayy et Buṭayr b. Sayf. Écrit.
7. [Au nom] de Dieu, clément et miséricordieux! Titre établissant le droit de ʿUmar b. ʿAsr sur ʿUmar b. Malkī : il doit
8. […] [[…]] jusqu'à la fin de (l'année) quarante-deux de la juridiction des croyants. A témoigné ʿAmr b. al-Ḥāriṭ
9. et Buṭayr b. Sayf. La tribu de Ǧanb doit un bien [[…]]. Écrit.
10. […] [[…]] sur Šahr b. Malkī : il doit `six dinars et demi´ jusqu'à la fin de (l'année) quarante-deux, année
11. de la juridiction des croyants. A témoigné ʿUmar b. Malkī et Buṭayr b. Sayf. Écrit.
12. [Au nom] de Dieu, clément et miséricordieux! Titre établissant le droit de [[Šahr b. Malkī sur Asʿad b. ʿAmr]] : il doit
13. […] de l'année quarante-deux, année de la juridiction des croyants. A témoigné ʿAmr [b.]…

© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

Commentaire

Ligne 1 : le nom ʿUqayb n'est attesté qu'aux premiers temps de l'Islam : il fut porté par le Compagnon ʿUqayb b. ʿAmr [70]. Le nom de ʿImrān semble dépourvu de l'*alif* de prolongation, à moins que cette lettre n'ait disparu lors de la perte du haut du papyrus. Le nom de Ḥayy n'est pas attesté : cependant, son diminutif Ḥuyayy semble avoir été courant aux premiers siècles de l'Islam. Mais on peut également lire Ḥubbī, Ḥunnī, Ḥinnī, Ḥibbī et Ǧinnī [71].

L. 2 : le mot *ġayl* est susceptible de revêtir divers sens qui doivent être d'emblée exclus, comme lait maternel, vêtement ample, dessin ou bordure d'un vêtement ou d'une pièce d'étoffe (*ṯawb*), garçon grand et dodu ou arbres nombreux et touffus. Seuls les deux que lui prêtent quelques sources relatives aux impôts ou aux sciences peuvent être retenus : ruisseau d'eau claire moins important qu'un grand torrent (*dūna l-sayl al-kabīr*) pour les plus anciennes [72] vocalisé tantôt *ġayl* [73] et tantôt *ġīl* [74] ; sorte de marais où croissent des joncs (*aǧama*) ou bassin similaire destiné à recueillir les eaux qui doivent servir à l'irrigation des terres, pour Ḫwārazmī [75]. En Égypte, le terme ne pouvait s'appliquer qu'aux bassins immémoriaux de submersion que désignaient les papyrus grecs sous divers noms [76] : d'une part, les canaux d'irrigation ou d'inondation étaient loin d'être clairs surtout au moment de la crue qui les chargeait de limon ; d'autre part, ils ne se remplissaient que momentanément par les eaux qui prenaient le chemin des bassins et se vidaient aussitôt après leur passage. La culture se faisait alors par l'inondation des champs pour une durée assez longue afin que le sol en fût profondément pénétré et conservât suffisamment de fraîcheur pendant la récolte qu'on semait dès le retrait du fleuve [77]. Le taux d'imposition des champs ainsi arrosés suscitait la divergence des juristes : suivant une tradition [78], ils n'étaient frappés que d'une demi-dîme (1/20) (*niṣf ʿušr*), mais suivant d'autres [79], ils étaient entièrement redevables de la dîme (*ʿušr*) comme les terres irriguées par la pluie ou naturellement. Dans le papyrus, le terme est apparemment un collectif : ses deux pluriels couramment signalés par les dictionnaires sont *ġuyūl* et *aġyāl* [80]. Un troisième est cependant plausible, même s'il n'est guère attesté : *ġuyul*. Toutefois, si le mot est au singulier, il doit signifier fleuve (*nahr*) (à savoir, le Nil), sens qu'il revêtait au Yémen médiéval [81] et que justifierait le nombre d'Arabes méri-

70. Ibn ʿAbd al-Barr, *Al-Istīʿāb fī maʿrifat al-aṣḥāb* III, p. 1244; Ibn al-Aṯīr, *Usd al-ġāba* I, p. 386, nº 4172; Ibn Ḥaǧar, *Al-Iṣāba* IV, p. 438, nº 5642.

71. Ibn Mākūlā, *Al-Ikmāl* II, p. 581-585; Ḏahabī, *Muštabih* I, p. 304, 474; Ibn Ḥaǧar, *Tabṣīr* I, p. 304, 474.

72. Yaḥyā, *K. al-ḫarāǧ*, p. 86/p. 82; repris par Ibn Māǧa, *Sunan* I, p. 581, nº 1818; Qudāma, *K. al-ḫarāǧ*, p. 37, 123.

73. Comme dans l'unique manuscrit de Qudāma (Köprülü 1076) transcrit vers 600/1203 et reproduit en fac-similé dans Ben Shemesh, *Taxation in Islam* II, p. 123 (fol. 86 vº).

74. *Ġīl*, s'il désigne une eau courant sur la face de la terre, *LA* XI, p. 512; Lane, *An Arabic-English Lexicon* VI, p. 2319.

75. P. 69; Bosworth, « Abū ʿAbdallāh al-Khwārazmī », p. 156.

76. Bonneau, *Le régime administratif de l'eau du Nil*, p. 18-19, 22, 45-48, 51-55, 62-63, 201-203.

77. Barois, *Les irrigations en Égypte*, p. 56.

78. Abū Yūsuf, *K. al-ḫarāǧ*, p. 31/p. 82; Løkkegaard, *Islamic Taxation*, p. 121.

79. Yaḥyā, *K. al-ḫarāǧ*, p. 80, 81/p. 79.

80. Fayrūzābādī, *Al-Qāmūs al-muḥīṭ*, p. 1344; *LA* XI, p. 512; Lane, *An Arabic-English Lexicon* VI, p. 2319.

81. Yāqūt, *Muʿǧam al-buldān* IV, p. 952.

© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

dionaux alors implantés en Égypte. Pour finir, que le terme *ġayl* désigne ruisseau, bassin ou fleuve, les dettes devaient être réglées au moment de l'inondation. Mais il tomba au cours du temps en désuétude : les canaux qui recevaient l'eau du Nil ne seront plus appelés que *turʿa*, pl. *turāʿ*, les bassins, *baḥr*, pl. *buḥūr* ou *abḥur* [82] et le fleuve *nahr* ou *baḥr*. La seconde occurrence du mot *mil'*, qui précède l'énoncé de l'année (littéralement plein), ne revêt pas le même sens que la première : ici, il doit signifier « fin », comme le révèle un autre papyrus du Louvre encore inédit où l'on rencontre : *mil' šahr*.

Enfin, au rebours du papyrus précédent, l'accord du nom de nombre est incorrect, si l'on peut ainsi qualifier un accord antérieur à la norme qui sera plus tard codifiée : au lieu de *iṯnatayn wa arbaʿīn*, on trouve *iṯnān wa arbaʿīn*, comme plus loin à la l. 13.

L. 3 : le nom du premier témoin peut être lu ʿArīb aussi bien que ʿUrayb, Ġarīb et même Ġurayyib [83]. Celui de son père est susceptible de diverses interprétations : Bunna, Bayya, Tanna, Yanna, Banna (nom double, masculin et féminin) et Babba (surnom) [84]. Le choix de Yanna a été motivé par le nombre des Banū Yanna qui participèrent à la conquête de l'Égypte [85] et laissèrent leur nom à une colline de Fusṭāṭ, Ǧurf Yanna [86] et un édifice couvert (*saqīfa*) [87]. Le nom du second témoin est de lecture incertaine : on peut proposer Yafṣil aussi bien que Tafaḍḍul, dont aucun n'est cependant attesté. Les lectures Mufaḍḍal et Buqṭur ne s'imposent guère paléographiquement.

L. 5 : *iṯnayn wa arbaʿūn* au lieu de *iṯnatayn wa arbaʿīn*.

L. 6 : le nom du second témoin peut se lire Buṭayr ou Ṭabīr [88], mais pas Ǧubayr : les *ǧīm*-s initiaux sont clairement écrits.

L. 7 : le nom du père du créancier peut être lu ʿAsr, ʿIsr, ʿUsr ou ʿUšr. Toutefois, aucune de ces formes n'est attestée. Celui du père du débiteur figure trois fois dans le papyrus : dans les deux premières (ici et l. 10), la lettre finale légèrement effacée prête à équivoque : elle peut sembler un *yā'* ou un *nūn*. Mais, dans la troisième (l. 12), elle n'est plus ambiguë, puisqu'elle revêt la forme d'un trait horizontalement tiré sous le nom qui se prolonge même sous le nom de son fils, ʿUmar, dont il dépasse la consonne finale (*rā'*). Plus de doute : il s'agit d'un *yā'* et non d'un *nūn*. Dans les sources, je n'ai rencontré aucun Malkī ou Malakī ; toutefois, le nom Milkān (qui serait écrit sans *alif* de prolongation, comme ʿImrān à la première ligne) est attesté [89].

L. 8 : au lieu de *iṯnatayn wa arbaʿīn* : *iṯnān wa arbaʿūn*, que l'on retrouve l. 11. Cette syntaxe flottante confirme la différence des mains qui ont rédigé la série des créances : trois accords différents de l'année dans le même papyrus.

82. Pellat, *Cinq calendriers égyptiens*, p. 210. Sur ces bassins d'irrigation, cf. Barois, *Les irrigations en Égypte*, p. 56-117.

83. Ibn Mākūlā, *Al-Ikmāl* VII, p. 11-12; Ḏahabī, *Muštabih* II, p. 455-456; Ibn Ḥaǧar, *Tabṣīr* III, p. 943.

84. Ibn Mākūlā, *Al-Ikmāl* I, p. 182-184; Ḏahabī, *Muštabih* I, p. 45; Ibn Ḥaǧar, *Tabṣīr* I, p. 58-59.

85. Cf., par ex., Ibn Mākūlā, *Al-Ikmāl* I, p. 183-184.

86. Ibn ʿAbd al-Ḥakam, *K. Futūḥ Miṣr*, p. 127.

87. *Ibid.*, p. 129.

88. Ibn Mākūlā, *Al-Ikmāl* I, p. 368-369; Ibn Ḥaǧar, *Tabṣīr* I, p. 219.

89. Cf., par ex., Ṭabarī, *Ta'rīḫ* I, p. 748, 1105, 1132.

© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

L. 9 : deux tribus arabes, sinon davantage, portaient le nom de Ǧanb[90], dont l'une s'était implantée à Fusṭāṭ[91]. Malgré son petit nombre, elle subsistait encore en Égypte au début du IIIe/IXe siècle[92].

L. 10 : le nom Šahr est également archaïque[93].

P. Vindob. A 1119 (57/676-677)

Du papyrus, ne subsiste qu'un fragment de treize cm et demi de large sur quatorze et demi de haut. L'écrit ne comporte plus que la fin de neuf lignes tracées à l'encre noire sur les fibres verticales. Elles ont dû perdre plus du double : au moins quinze cm, sinon près de vingt, si la feuille était aussi large que la précédente (trente-trois cm). Les taches que l'on distingue au-dessus de certaines lettres ne doivent pas être prises pour des points diacritiques : l'écriture angulaire en semble dépourvue. Aucune différence de mains entre les créances. Comme dans le précédent papyrus, un passage a été volontairement effacé par le même procédé (l. 3).

Analyse

Malgré l'amputation du papyrus, sa nature peut être devinée. Comme le précédent, il comportait une série de titres, dont quatre subsistent partiellement. Le nom des deux créanciers (qui revient dans les deux obligations) précède celui du ou des débiteurs. Toutefois, il n'est pas introduit par la formule *ḏikr ḥaqq* ni suivi de la préposition *ʿalā*, mais simplement précédé par la particule *li*. De la première créance (l. 1), ne subsiste que le mot *ḫamsīna*. La deuxième (l. 2-3) est due à deux créanciers : Amǧad (sans nom de père comme s'il était un esclave dénué de filiation) et Zayd b. Istiḫl (?). La date de remboursement devait être la fin de l'année 57 de la juridiction des croyants, soit le 28 août 677, cinquième épagomène de l'année 394 de l'ère des Martyrs[94], et non le 2 novembre qui fermait l'année lunaire et correspondait à la saison de la récolte[95], bien que le terme n'en soit pas défini, comme dans le premier papyrus, par la plénitude des bassins de submersion. Elle a été restituée d'après le titre suivant. Le passage effacé (l. 3) sans doute après le règlement de la dette devait comporter le nom de deux témoins présents à l'acte pour en attester, au besoin, la teneur. Suivait probablement le verbe *kutiba* qui avait coutume de clore l'obligation. De la troisième créance (l. 4-5), le nom du ou des créanciers qui étaient peut-être les mêmes que dans la première a disparu, comme celui du débiteur. Elle avait pour objet deux sommes, comme le révèle le pronom affixe *humā* affixe incorporé au terme *ṭulṯ*. Elle portait sur deux cents dinars, sinon davantage : un nombre d'unité et de dizaines est susceptible d'avoir précédé le mot *miʾatayn* dans la partie perdue de la ligne. Du nom des deux témoins de la l. 5, il ne reste que la fin du nom du père du second suivi du verbe *kutiba* (écrit). La quatrième créance

90. Kaḥḥāla, *Muʿǧam qabāʾil al-ʿarab* I, p. 210.
91. Ibn ʿAbd al-Ḥakam, *K. Futūḥ Miṣr*, p. 126; Birrī, p. 180.
92. Comme l'atteste la stèle d'un membre de la tribu décédé en 216/831, *RCEA* I, p. 161-162, nº 204.
93. Cf. par ex. Ṭabarī, *Taʾrīḫ* index.
94. Wüstenfeld-Mahler, *Wüstenfeld-Mahler'sche Vergleichungs-Tabellen*, p. 59.
95. Barois, *Les irrigations en Égypte*, p. 147.

© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

(l. 6-9) avait pour objet une somme dont le montant est également perdu, à l'exception du *tā' marbūṭa* final : il devait être compris entre trois et dix, puisque le mot *danānīr* est au pluriel. Comme la première, cette dette sera remboursée au même terme aux deux mêmes créanciers par un certain Ibn ʿUbayd dont le nom est estropié (n'en subsistent que les trois dernières lettres). Enfin apparaît Šarāʾiḥ b. Maʿlūm qui devait être un débiteur, comme le révèle la préposition *ʿalā* qui précède son nom. Les noms Istiḥl (?), Amǧad, Zuḥayn, Šarāʾiḥ et même Maʿlūm de lecture incertaine ne semblent guère attestés par les sources narratives du Moyen Âge. On n'y rencontre, en effet, que des noms de lettrés et de personnages historiques : ceux qui étaient répandus dans les couches populaires n'apparaissent que dans les papyrus et les stèles funéraires.

Texte

١. الى مل سبع] وخمسين [....]
٢.]. ولامجد وزيد بن اسحل [...]
٣.]ا فر شهد [[.... بن و بن]] [....]
٤. و] متين الى مل سبع وخمسين وثلثهما ٧ لحول
٥.]...ى وكتب
٦.] ة دننير قضا المومنين الى مل سبع و
٧. خمسين] عربعه عبر لوى ولا{ا}مجد وزيد بن
٨. اسحل] دغة بن عبيد من بني زحين
٩.] فهو على شرايح بن معلو[م ؟]

Traduction

1. Jusqu'à la fin de (l'année) cinquante[-sept…]
2.] À Amǧad et Zayd b. Istiḥl (?) […]
3.]… A témoigné [[… b.… et… b.]] […]
4.] deux cent […] jusqu'à la fin de (l'année) cinquante-sept. Leur tiers ⅓ appartient à Ḥawl
5.]… Écrit.
6.] dinars de la juridiction des croyants jusqu'à la fin de (l'année) [cinquante]-sept.
7.]… À Amǧad et Zayd b.
8. Istiḥl (?)]… b. ʿUbayd des Banū Zuḥayn.
9.] Il est dû par Šarāʾiḥ b. Maʿlū[m ?].

© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net



Fig. 2. P. Vindob. A 11191.

AnIsl 41 (2007), p. 187-207 Yūsuf Rāġib
Une ère inconnue d'Égypte musulmane : l'ère de la juridiction des croyants
© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

Commentaire

Ligne 1 : le mot *sabʿ* dont seul le bas du *ʿayn* final subsiste a été rétabli d'après la ligne 4.

L. 8 : la tribu de Zuḥayn n'est guère attestée dans les sources arabes médiévales; elle ne doit pas être confondue avec la branche homonyme des Ǧaḥādila implantée dans le Hedjaz[96].

Références bibliographiques

Instruments de travail

Bagnall, R.S. et Worp, K.A., *Chronological Systems of Byzantine Egypt*, Deuxième édition, Brill, Leyde-Boston, 2004.

Blair, Sh. S., *The Monumental Inscriptions from Early Islamic Iran and Transoxiana*, Leyde, 1992.

Cahen, Cl., « Djizya », *EI²* II, p. 573-576.

Concordance et indices de la tradition musulmane/ Al-Muʿǧam al-mufahras li-alfāẓ al-ḥadīṯ al-nabawī. Les Six Livres, le Musnad d'al-Dārimī, le Muwaṭṭaʾ de Mālik, le Musnad d'Aḥmad ibn Ḥanbal, organisés et commencés par A.J. Wensick et J.P. Mensing, puis continués par J. Brugman, W.P. De Haass, J.B. Van Loon et J.T.P. De Bruyn, assistés par M. Fouad Abdelbaky, Leyde, 1936-19, 7 vol.; VIII. *Indices*, par W. Raven et J.J. Witkam. Leyde, 1988.

Fayrūzābādī, *Al-Qāmūs al-muḥīṭ*, Beyrouth, 1407/1987.

Flügel, G., *Die arabischen, persischen und türkischen Handschriften der Kaiserlich-Königlichen Hofbibliothek zu Wien*, Vienne, 1865-1867, 3 vol.

Grohmann, A., « Aperçu de papyrologie arabe », *EtudPap* 1, 1932, p. 23-95.

— *From the World of Arabic Papyri*, Le Caire, 1952.

— *Einführung und Chrestomathie zur Arabische Papyruskunde*, Monografi archivu orientálního XIII, Prague, 1954.

— « Greek Papyri of the Early Islamic Period in the Collection of Archiduke Rainer », *EtudPap* 8, 1957, p. 5-40.

— *Arabische Chronologie. Arabische Papyrologie*, Handbuch der Orientalistik. I. Der nahe und der mittlere Osten II/1, Leyde-Cologne, 1966.

Kaḥḥāla, ʿU.R., *Muʿǧam qabāʾil al-ʿarab*, Beyrouth, 1388/1968, 3 vol.

LA = Ibn Manẓūr, *Lisān al-ʿarab*, Beyrouth, 1374/1955-1375/1956, 15 vol.

Lane, Ed. W., *An Arabic-Englisch Lexicon*, Londres, 1863-1893, 8 parties en 8 vol.

Lewis, A.S. et Gibson, M.D., *Forty-One Facsimiles of Dated Christian Arabic Munuscripts with Text and English Translation, Studia Sinaitica* no. XII, Cambridge, 1907.

P. Lond. IV = Bell H.I., *Greek Papyri in the British Museum. Catalogue, with Texts, IV, The Aphrodito Papyri*, Londres, 1910.

PERF = *Papyrus Erzherzog Rainer. Führer dürch die Ausstellung*, Vienne, 1894.

RCEA = *Répertoire chronologique d'épigraphie arabe*.

Shahîd, I., « Ṭayyiʾ ou Ṭayy », *EI²* X, p. 431.

Smith, J.P., *A Compendium Syriac Dictionary Founded upon the Thesaurus Syriacus of R. Payne Smith*, Oxford, 1903.

Sophocles, E.A., *Greek Lexicon of the Roman and Byzantine Periods (from B.C. 146 to A.D. 1100)*, New York, 1887, 2 vol.

Wright, W., *Catalogue of Syriac Manuscripts in the British Museum Acquired since the Year 1838*, Londres, 1870-1872, 3 vol.

Wüstenfeld-Mahler'sche Vergleichungs-Tabellen zur muslimischen und iranischen Zeitrechnung mit Tafeln zur Umrechnung Orient-Christilicdher Ären, Troisième édition augmentée, Wiesbaden, 1961.

Zbiss, S.-M., *Corpus des inscriptions arabes de Tunisie, Deuxième partie, Inscriptions arabes de Monastir*, Tunis, 1960.

96. Kaḥḥāla, *Muʿǧam qabāʾil al-ʿarab* II, p. 468.

© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

Sources

Abū Dāwūd, *Ṣaḥīḥ sunan al-muṣṭafā*, Le Caire, 1348/1929, 2 vol.

Abū Yūsuf, *K. al-ḫarāǧ*, Būlāq, 1325/1885; trad. E. Fagnan, *Le livre de l'impôt foncier (kitâb el-kharâdj)*, Paris, 1921.

Balāḏurī, *Ansāb al-ašrāf* IV B, éd. M. Schloessinger, Jérusalem, 1938.

Chrestomathie de papyrologie arabe : documents relatifs à la vie privée, sociale et administrative dans les premiers siècles islamiques, préparée par A. Grohmann †, retravaillée et élargie par R.G. Khoury, Brill, Leyde-New York-Cologne, 1993.

Chro. 1234 = Anonymi auctoris Chronicon ad annum Christi 1234 pertinens, éd. J.-B. Chabot, Csco 81-82/*Syr. 36-37*, Paris, 1904; trad. latine du premier volume par J.-B. Chabot, *Praemissum est Chronicon anonymum ad A.D. 819 pertinens*, Csco 109/*Syr. 56*, Paris, 1937; trad. française du second volume par A. Abouna, Csco 354/*Syri 154*, Louvain, 1974.

Chronica minora, I, Csco 1-3/*Syri 1-6*, Louvain, 1903, 3 vol.; réimpr., Louvain, 1960-1961.

Chronicon miscellaneum ad annum domini 724 pertinens, éd. E.-W. Brooks, dans *Chronica minora* II, p. 77-238; trad. J.-B. Chabot, dans *Chronica minora* II, p. 61-179.

Ḏahabī, *Al-Muštabih fī l-riǧāl : asmā'ihim wa ansābihim*, éd. ʿA.M. al-Biǧāwī, Le Caire, 1962, 2 vol.

Épiphane de Salamine, *Panarion*, éd. K. Holl, (*Ancoratus und Panarion*), GCS XXV, XXXI et XXXVII, Leipzig, 1915, 1922, 1933, 3 vol.; trad. F. Williams, *The Panarion of Ephiphanius of Salamis*, Nag Hammadi Studies XXXV-XXXVI, Leyde, 1987-1994, 2 vol.

Eusèbe, *Chronique*, éd. R. Helm, *Die Chronik des Hieronymus, Eusebius Werke* VII, GCS XLVII, Berlin, 1956.

Harawī, *Kitāb al-išārāt ilā maʿrifat al-ziyārāt*, éd. J. Sourdel-Thomine, Damas, 1953; trad. J. Sourdel-Thomine, *Guide des lieux de pèlerinage*, Damas, 1957.

Ḫwārazmī, *Mafātīḥ al-ʿulūm*, éd. G. Van Vloten, Leyde, 1895.

Ibn ʿAbd al-Barr, *Al-Istīʿāb fī maʿrifat al-aṣḥāb*, éd. ʿAlī Muḥammad al-Biǧāwī, [Le Caire, 1380/1969], 4 vol.

Ibn ʿAbd al-Ḥakam, *K. Futūḥ Miṣr wa aḫbārihā*, éd. C.C. Torrey, New Haven, 1922.

Ibn al-Aṯīr, *Usd al-ġāba*, Le Caire, 1389/1969, 3 vol.

Ibn Ḥaǧar, *Al-Iṣāba fī tamyīz al-ṣaḥāba*, éd. ʿĀ.A. ʿAbd al-Mawǧūd et ʿA.M. Muʿawwaḍ, Le Caire, 1415/1995, 8 vol.

— *Tabṣīr al-muntabih bi-taḥrīr al-muštabih*, éd. ʿAlī Muḥammad al-Biǧāwī, révision Muḥammad ʿAlī al-Naǧǧār, Le Caire, 1383/1964-1386/1967, 4 vol.

Ibn Māǧa, *Sunan*, éd. M. Fu'ād ʿAbd al-Bāqī, Le Caire, 1372/1952-1373/1952, 2 vol.

Ibn Mākūlā, *Al-Ikmāl fī rafʿ al-irtiyāb ʿan al-mu'talif wa l-muḫtalif…*, éd. ʿAbd al-Raḥmān b. Yaḥyā al-Muʿallamī al-Yamānī, Hyderabad, 1381/1962-1386/1967, 6 vol.; VII, éd. ʿAbbās al-Nā'if, Beyrouth, s. d.

Ibn al-Nadīm, *Fihrist*, éd. G. Flügel, Leipzig, 1871-1872, 2 vol.; trad. B. Dodge, New York-Londres, 1970, 2 vol.

Išōʿyahb, *Išōʿyahb Patriarchae III Liber Epistularum interpretatus est Rubens Duval*, éd. et trad. R. Duval, Csco 11-12/*Syr.* Series Secunda — t. 64, Paris, 1904-1905.

Jacques d'Édesse, *Chronique*, éd. E.-W. Brooks, *Chronicon Iacobi Edesseni*, dans *Chronica minora* III/1, p. 261-330; trad. E.-W. Brooks, dans *Chronica minora* III/2, p. 199-258.

— *Répliques*, éd. et trad. A. Vööbus, dans *The Synodicon in the West Syrian Tradition* I, Csco 367-368/*Syr. 161-162*, Louvain, 1975, p. 258-261/235-238.

Jean de Nikiou, « Mémoire sur la chronique byzantine de Jean, évêque de Nikiou », *JA*, Septième série 10, 1877, p. 451-517; 12, 1878, p. 245-347; 13, 1879, p. 291-385. Les trois fascicules de l'article ont été réunis en opuscule sous le titre de *La chronique de Jean, évêque de Nikiou. Notices et extraits*, extrait du *JA*, Paris, 1879 [97]. L'œuvre a été ensuite intégralement publiée par le même, « Chronique de Jean de Nikiou, texte éthiopien publié et traduit par H. Zotenberg », *NEMBN* 24, 1883, p. 125-608. Une traduction anglaise a été faite par R.H. Charles, *The Chronicle of John (c. 690 A.D.), Coptic Bishop of Nikiu*, Londres et Oxford, 1916.

97. Nos références renvoient à l'extrait.

© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

Khoury, R.G., *Wahb b. Munabbih*, Codices Arabici Antiqui, Wiesbaden, 1972, 2 vol.
Michel le Syrien, *Chronique de Michel le Syrien patriarche jacobite d'Antioche (1166-1199)*, éd. et trad. J.-B. Chabot, Paris, 1899-1910, 4 vol.
Qudāma b. Ǧaʿfar, *K. al-ḫarāǧ*, éd. et trad. A. Ben Shemesh, *Taxation in Islam*, t. II.
Sebêos, *Histoire d'Héraclius par l'évêque Sebêos*, trad. F. Macler, Paris, 1904; trad. R.W. Thomson, commentaire historique de J. Howard-Johnston, avec l'assistance de T. Greenwood, *The Armenian History Attributed to Sebeos*, Liverpool University Press,1999, 2 vol.
Septuaginta. Id est Vetus Testamentum graece iuxta LXX interpretes, éd. A. Rahlfs, Stuttgart, 1935.
Sozomène, *Histoire écclésiastique*, éd. J. Bidez, *Sozomenus Kirchengeschichte*, GCS L, Berlin, 1960.
Synodicon orientale, éd. J.-B. Chabot, Synodicon Orientale *ou Recueil de Synodes nestoriens, publié, traduit et annoté par J.B. Chabot, d'après le ms. syriaque 332 de la Bibliothèque nationale et le ms. K. VI, 4 du musée Borgia, à Rome*, *Nembn* XXXVII, Paris, 1902.
Ṭabarī, *Ta'rīḫ*, éd. M.J. De Goeje, Leyde, 1879-1901, 3 séries en 15 vol.
Yaḥyā b. Ādam, *K. al-ḫarāǧ*, éd. Th. W. Juynboll, Leyde, 1896; trad. A. Ben Shemesh, *Taxation in Islam*, t. I.
Yāqūt, *Muʿǧam al-buldān*, éd. F. Wüstenfeld, Leipzig, 1866-1873, 6 vol.

Études

Barois, J., *Les irrigations en Égypte*, deuxième édition revue et augmentée, Paris, 1911.
Ben Shemesh, A, *Taxation in Islam*, Leyde, 1958-1965, 2 vol.
Al-Birrī, ʿA., *Al-Qabāʾil al-ʿarabiyya fī Miṣr*, Le Caire, 1967.
Bonneau, D., *La crue du Nil*, Paris, 1964.
— *Le régime administratif de l'eau du Nil dans l'Égypte grecque, romaine et byzantine*, Leyde, 1993.
Bosworth, C.E., « Abū ʿAbdallāh al-Khwārazmī on the Technical Terms of the Secretary's Art. A Contribution to the Administrative History of Mediaeval Islam », *JESHO* 12, 1969, p. 113-164; réimpr. dans *Medieval Arabic Culture and Administration*, Variorum Reprints, Londres, 1982.
Briquel-Chatonnet, F., « Le temps du copiste : notations chronologiques dans les colophons de manuscrits syriaques », dans *Proche-Orient ancien : temps vécu, temps pensé*, p. 197-210.
Brock, S.P., « Syriac Views of Emergent Islam », dans *Studies on the First Century of Islamic Society*, éd. G.H.A. Juynboll, Papers on Islamic History, V, Carbondale/Edwardsville, Southern Illinois, 1982, p. 1-19; réimpr. dans S. Brock, *Syriac Perspectives on Late Antiquity*, Variorum Reprints, 1984, VIII.
— « The Use of *Hijra* Dating in Syriac Manuscripts : a Preliminary Investigation » dans *Redefining Christian Identity. Cultural Interaction in the Middle East since the Rise of Islam*, éd. J.J. Van Ginkel, H.L. Murre Van den Berg et T.M. Van Lint, Orientalia Lovaniensia Analecta 134, Louvain, 2005, p. 275-290.
Cahen, Cl. et Rāġib, Y., « Une reconnaissance de dette en 389 h. - 999 J.-C. (Papier arabe Strasbourg 118) », *Cahier d'études arabes et islamiques* nº ⅔, janvier 1977, p. 23-28.
Casson, L., « Tax-Collection Problems in Early Arab Egypt », *Tpapa* 69, 1938, p. 274-291.
Crone, P., « The First-Century Concept of *Hiǧra* », *Arabica* 41/3, 1994, p. 352-387.
Crone, P. et Cook, M., *Hagarism : the Making of the Islamic World*, Cambridge, 1977.
Denny, F.M., « Some Religio-Communal Terms and Concepts in the Qur'ān », *Numen* 24/1, 1977, p. 26-59.
Donner, F., *Narratives of Islamic Origins. The Beginnings of Islamic Historical Writing*, Studies in Late Antiquity and Early Islam 14, Princeton, 1998.
— « From Believers to Muslims : Confessional Self-Identity in the Early Islamic Community », *Al-Abhath* 50-51, 2002-2003, p. 9-53.
Griffith, S.H., « The Prophet Muḥammad, his Scripture and his Message, according to the Christian Apologies in Arabic and Syriac from the first Abbasid Century », dans *La vie du Prophète Mahomet. Colloque de Strasbourg (octobre 1980)*, Paris, 1983, p. 99-146; réimpr. dans *Arabic Christianity in the Monasteries of Ninth-Century Palestine*, Variorum, 1992, I.
— « Free Will in Christian *Kalām* : Moshe bar Kepha against the Teachings of the Muslims », *Muséon* 100, 1987, p. 143-159.

© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

Hoyland, R.G., *Seeing Islam as Others Saw It. A Survey and Evaluation of Christian, Jewish and Zoroastrian Writings on Early Islam*, Princeton, 1997.
Kahane, H. et R., « Die Magariten », *ZRP* 76, 1960, p. 185-204.
Løkkegaard, F., *Islamic Taxation in the Classic Period*, Copenhague, 1950.
Madelung W., « "Has the *Hijra* come to an End?" », *REI* 54, 1986, p. 225-237.
Meimaris, Y., « The Arab (Hijra) Era Mentioned in Greek Inscriptions and Papyri from Palestine », *First International Congress on Greek and Arabic Studies, Graeco-Arabica* III, 1984, p. 177-189.
— *Chronological Systems in Roman-Byzantine Palestine and Arabia : the Evidence of the Dated Greek Inscriptions*, Research Centre of Greek and Roman Antiquity. National Hellenic Research Foundation, Meletemata XVII, Athènes, 1992.
Millar, F., « Hagar, Ishmael, Josephus and the Origins of Islam », *JJS* 44/1, 1993, p. 23-45.
Montgomery Watt W., « The Conception of Īmān in Islamic Theology », *Islam* 43, 1967, p. 1-10.
Mouterde, P., « Inscriptions en syriaque dialectal à Kāmed (Beqāʿ) », dans *MUSJ* 22, 1939, p. 73-106.
Nau, F., « Lettre de Jacques d'Édesse sur la généalogie de la Sainte Vierge », *ROC* 1901, p. 512-531.
— « Notice sur le monastère de Qartamin suivie d'une note sur le monastère de Qennešré », dans *Actes du XIV^e Congrès international des orientalistes. Alger 1905*, II, Paris, 1907, p. 37-135.
— « Littérature canonique syriaque inédite », *ROC*, deuxième série 4 (14), 1909, p. 1-49, 113-130.
— « Un colloque du patriarche Jean avec l'émir des Agaréens et faits divers des années 712 à 716 d'après le ms. du British Museum *Add.* 17193 avec un appendice sur le patriarche Jean I^er, sur un colloque d'un patriarche avec le chef des Mages et sur le diplôme qui aurait été donné par Omar à l'évêque du Tour ʿAbdin », *JA*, Onzième série 5, 1915, p. 225-279.
Pellat, Ch., *Cinq calendriers égyptiens*, Le Caire, 1986.
Proche-Orient ancien : temps vécu, temps pensé. Actes de la table-ronde du 15 novembre 1997 organisée par l'URA 1062 « Études sémitiques » édités par Françoise Briquel-Chatonnet et Hélène Lozachmeur, Antiquités sémitiques III, Paris, 1998.
Rāġib, Y., *Marchands d'étoffes du Fayyoum au III^e/IX^e siècle d'après leurs archives (actes et lettres)*, I, *Les actes des Banū ʿAbd al-Muʾmin, Supplément aux AnIsl*, Cahier n° 2, Le Caire, 1982.
— « À propos des cinq calendriers égyptiens de Ch. Pellat », *StudIsl* 70, 1989, p. 163-168; 71, 1990, p. 198.
— «Les plus anciens papyrus arabes », *AnIsl* 30, 1996, p. 1-19.
— *Actes de vente d'esclaves et d'animaux d'Égypte médiévale*, I *CAI* XXIII, Le Caire, 2002; II *CAI* XXV, Le Caire, 2006.
— « Un papyrus arabe de l'an 22 de l'hégire », *Mélanges André Raymond*, Ifao, Le Caire, à paraître.
Segal, J.B., « Arabs in Syriac Literature before the Rise of Islam », *JSAI* 4, 1984, p. 89-123.
Serjeant, R.B., « The *Sunnah Jāmiʿah*, Pacts with the Yathrib Jews, and the *taḥrīm* of Yathrib : Analysis and Translation of the Documents Comprised in the So-Called 'Constitution of Medina' », *BSOAS* 41/1, 1978, p. 1-42.
The Seventh Century in the West-Syrian Chronicles, intr., trad. et notes d'A. Palmer et S. Brock, notes additionnelles et introduction de R. Hoyland, Liverpool University Press, 1993.
Tiesenhausen, B., *Monety Vostochnogo Khalifata*, Saint-Pétersbourg, 1873.
Trimingham, J. Spencer, *Christianity among the Arabs in Pre-Islamic Times*, Londres-New York, 1979.
Vööbus, A., *Syrische Kanonessammlungen. Ein Beitrag zur Quellenkunde*, CSCO 317 et 318/*Syr. subsidia 35-38*, Louvain, 1970, 2 vol.
Worp, K.A., « Hegira Years in Greek, Greek-Coptic and Greek-Arabic Papyri », *Aegyptus* 45, 1985, p. 107-115.

© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net